



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/63

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 05 novembre 2012*

*L'an deux mille douze et le cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

*Date de convocation : le 26 octobre 2012.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12 votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention :*

*Présents : M.MAURIN – CROZIER – CHAUSSIGNAND – VOLLE – SALA – TESTON – BALA – CORNET – HILAIRE – FIALON - VERNET- JOLLIVET.*

*Excusés : - Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA  
-Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND*

*Absents : Mr DELAUZUN*

M SALA Nathalie a été élue secrétaire.

**Objet : Remboursement vestimentaire à un agent communal.**

Le Maire expose aux membres présents que suite à l'erreur d'un agent pendant son service, des affaires personnelles d'un autre agent ont été malencontreusement jetées à la poubelle.

Le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser à l'agent le rachat des affaires personnelles disparues à savoir une veste et une paire de chaussures (sur présentation des justificatifs de rachat) puisque l'incident s'est produit pendant son temps de travail.

.../...

2012/178

HD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

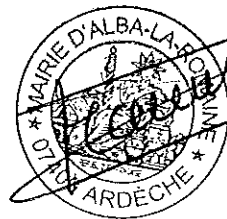
- Décide de rembourser à l'agent Madame Chantal VASSEUR :
  - Une veste d'un montant de 14.99 €.
  - Une paire de chaussures de 38.00 €

Soit pour un montant total de 52.99 € au vu des justificatifs fournis

- Charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 05 novembre 2012.

Pour copie conforme,  
Alba La Romaine,  
Le 06 novembre 2012.  
LE MAIRE  
Pierre MAURIN.



REC. A  
LA PREFECTURE LE  
- 8 NOV. 2012

.../...